

CONTRAT DE VILLE APPEL A PROJETS 2024 INVESTISSEMENT



LIMINAIRE

Cet Appel à projets vise à mobiliser des subventions d'investissement en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, qui sont des territoires caractérisés par une concentration importante de difficultés sociales et économiques.

Pour la première fois sur le territoire métropolitain, celui-ci couvrira les **16 communes** soit **66** quartiers prioritaires de la ville.

Les objectifs de cet Appel à projets sont multiples, en soutenant des projets-d'aménagement d'espaces extérieurs, de rénovation ou d'équipement de locaux de proximité.

Les projets peuvent être portés par des acteurs publics (établissements publics, organismes à but non lucratif, bailleurs sociaux...) ou privés (associations) et doivent répondre aux orientations des projets de territoire. Ils doivent notamment contribuer à la cohésion sociale, au développement économique local, à l'amélioration du cadre de vie, etc.

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES QPV C'EST :

- Permettre l'émergence de projets qui apportent des réponses innovantes sur les différentes thématiques du Contrat de ville.
- Permettre aux porteurs de projets de s'équiper pour répondre au mieux aux enjeux de proximité, d'accès aux droits des habitants de nos quartiers.
- Accueillir dans des bonnes conditions les publics : réhabilitation de locaux, aménagement, signalétique et mise aux normes...
- Améliorer le cadre de vie des habitants en proposant de rendre les espaces extérieurs plus attractifs et ludiques par la création de projets de design actif, d'urbanisme transitoire, la réhabilitation d'équipements sportifs de proximité.

Une attention particulière sera portée à la co-construction des projets avec les acteurs locaux et les habitants, dans le souci d'une plus grande reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitants et dans l'objectif de mener des projets porteurs de lien social.

Exemples de projets réalisables :

Les projets doivent s'inscrire dans les 5 orientations du Contrat de ville métropolitain :



Les projets peuvent concerner :

- La réhabilitation de locaux associatifs (grosses réparations, aménagement intérieurs...) et leur mise aux normes...
- L'acquisition de matériels, mobiliers, équipements informatiques...
- Des projets portants sur les équipements sportifs, la création d'espaces de convivialité, de plateaux sportifs polyvalents...
- Des projets de signalétique, design actif...
- La transition écologique et le cadre de vie, la création de jardins partagés, la valorisation d'espaces paysagers, l'achat d'équipements pour la végétalisation d'une rue en impliquant les habitants...
- La création et l'aménagement d'aires de jeux de mobilier urbain...
- La création d'espaces multimédia, des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'accès aux services...
- L'aménagement d'équipements sociaux, de crèches...
- L'aménagement de locaux associatifs et d'équipements sportifs...

RECOMMANDATIONS ADMINISTRATIVES

Les modalités de dépôt de dossiers :

Les conditions de candidature :

- Bénéficiaires :

L'Appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

- La géographie prioritaire : les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers prioritaires de la ville de la Métropole.

Le dossier de candidature :

Les demandes de subvention doivent être effectuées en ligne sur la plateforme dédiée :

<https://subvention.ampmetropole.fr/aides>

Des tutoriels d'aide à la prise en main sont accessibles sur la plateforme.

Les critères généraux de recevabilité des projets déposés :

- La qualité du projet :

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, de l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et de son ancrage territorial.

- La cohérence de l'action :

La présentation des objectifs poursuivis doit être claire, synthétique et mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de Droit commun par la mise en oeuvre de partenariats structurants et d'une méthodologie d'action en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.

- La constitution du dossier :

Les porteurs de projet sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de Droit commun, de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants. Ils devront

fournir les justificatifs nécessaires à l'estimation financière de leur projet (Devis retenus et comparatifs, Descriptif Quantitatif Estimatif...).

- Les publics cibles :

Les projets d'investissements doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

- Citoyenneté et valeurs de la République :

Les porteurs de projets s'engagent à respecter les principes républicains et les obligations et engagements permettant de garantir ces principes dans l'exécution de l'action proposée au financement. (cf. article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

CALENDRIER

L'Appel à projets 2024 pour la programmation Investissement du Contrat de ville métropolitain est lancé à compter du

2 avril jusqu'au 7 mai 2024.

Le dépôt d'une demande ne sera plus possible après la clôture du télé service.

CONTACTS UTILES

Suivi de la programmation investissement

Cécile PORTELLI - Responsable subventions

Cecile.portelli@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 45

Anne NGAKA - Gestionnaire programmation Investissement

Anne.ngaka@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 92

Aix-en-Provence

Nathalie PACE – Responsable de division

Nathalie.pace@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 64

Anne-Laure ARTIGE – Cheffe de projet Politique de la ville

Annelaure.artige@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 60

Aubagne

Sophie DELAGE – Responsable de division

Sophie.delage@ampmetropole.fr / 04 95 09 53 07

Berre-l'Etang

Nathalie LEBouc – Cheffe de service

Nathalie.lebouc@ampmetropole.fr / 04 42 52 80 20

Véronique LOPEZ – Responsable administrative et financière Politique de la ville

Veronique.lopez@ampmetropole.fr / 04 90 17 47 72

Gardanne

Nathalie PACE – Responsable de division

Nathalie.pace@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 64

Anne-Laure ARTIGE – Cheffe de projet Politique de la ville

Annelaure.artige@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 60

Istres

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

La Ciotat

Sophie DELAGE – Responsable de division

Sophie.delage@ampmetropole.fr / 04 95 09 53 07

Marignane

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

Marseille 13^e et 14^e

Linda DIZ – Assistante

Linda.diz@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 89

Marseille 15^e et 16^e

Salah- Eddine MEBARKI – Chef de service

Salaheddine.mebarkin@ampmetropole.fr / 04 90 44 83 40

Soraya POSTEL – Assistante

Soraya.postel@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 84

Houaida NECER – Assistante

Houaida.necer@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 69

Marseille centre

Patricia CASTAGNO – Assistante

Patricia.castagno@ampmetropole.fr / 04 91 99 78 55

Martigues

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

Miramas

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

Pertuis

Nathalie PACE – Responsable de division

Nathalie.pace@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 64

Anne-Laure ARTIGE – Cheffe de projet Politique de la ville

Annelaure.artige@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 60

Thierry NICOLAS – Chargé de développement territorial

Thierry.nicolas@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 56

Port-de-Bouc

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

Port-Saint-Louis du Rhône

Heidi LAURIE – Cheffe de service

Heidi.laurie@ampmetropole.fr / 04 86 64 86 69

Clémence VALERY – Chargée de mission Programmation

Clemence.valery@ampmetropole.fr / 04 42 06 93 45

Salon de Provence

Nathalie LEBouc – Cheffe de service

Nathalie.lebouc@ampmetropole.fr / 04 42 52 80 20

Véronique LOPEZ – Responsable administrative et financière Politique de la ville

Veronique.lopez@ampmetropole.fr / 04 90 17 47 72

Septèmes-les-Vallons

Salah- Eddine MEBARKI – Chef de service

Salaheddine.mebarkin@ampmetropole.fr / 04 90 44 83 40

Vitrolles

Nathalie PACE – Responsable de division

Nathalie.pace@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 64

Anne-Laure ARTIGE – Cheffe de projet Politique de la ville

Annelaure.artige@ampmetropole.fr / 04 42 91 55 60